



**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2009**

**DELIBERATION N° 2009/06/229**

**OBJET :** Travaux divers dans l'école primaire Saint-Exupéry sise rue de l'Eglise -  
Autorisation au Député-Maire de déposer, au nom de la Commune, une  
déclaration préalable de travaux.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune souhaite réaliser divers travaux d'entretien dans l'école  
élémentaire Saint-Exupéry,

CONSIDERANT qu'ils se décomposent comme suit:

- La modification des sanitaires extérieurs,
- Le remplacement de la toiture du Gymnase Jacques Bouty,

CONSIDERANT que ces dépenses ont fait l'objet d'une inscription budgétaire pour l'année  
2009 d'un montant de 85.000 € T.T.C.,

CONSIDERANT que la réalisation est programmée pour l'été 2009,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent une déclaration préalable,

La Commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique  
consultée,

Le rapporteur entendu,

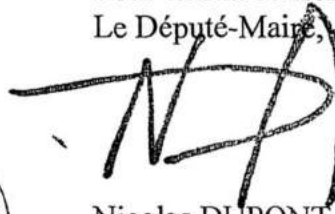
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

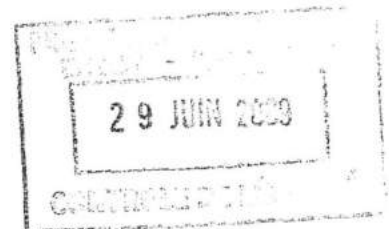
AUTORISE Monsieur le Député-Maire à déposer, au nom de la Commune, une déclaration préalable de travaux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture, le 23-6-09  
et de la publication le 3-7-09  
Le Maire,

